



PREAVIS MUNICIPAL No 05-2017

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 23 septembre 2017

Objet : Autorisation de travaux - Réfection de la Grand'Rue : Demande de crédit

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Suite à l'annonce du Conseil d'Etat de subventionnement des réfections de routes cantonales en traversées et le mauvais état de la chaussée, la Municipalité a entrepris les démarches afin de réfectionner l'axe carrefour Aubonne-Rolle jusqu'à la place de l'Union.

Désireuse d'une action participative, la Municipalité a sollicité le bureau du Conseil en vue de nommer une commission ad hoc avec le mandat d'épauler la Municipalité dans son étude. Cette commission composée de Mme Christelle Debonneville, MM. Pascal Renaud, Jean-Luc Bignens, Jean-François Jacot, Daniel Arpin, et M. Pascal Ciaburri et Mme Marie Frutiger, suppléants, s'est réunie à plusieurs reprises durant l'année 2016 et a participé de manière très consciencieuse au projet présenté par le présent préavis.

PROJET

La Municipalité souhaite :

- Refaire la route cantonale en traversée avec modification du gabarit
- Créer un trottoir sur toute la longueur de la rue avec mise en place de potelets de séparation zone pour les piétons et chaussée
- Aménager la place de l'Eglise
- Aménager le carrefour Grand Rue - Rue Baudin
- Aménager la place de l'Union



DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Route cantonale en traversée

- Fraisage des revêtements
- Remplacement du coffre existant par des matériaux non gélif
- Pose de bordures biaises (pas subventionnées)
- Création d'un trottoir
- Faire une nouvelle planie avec réhabilitation des dévers
- Pose d'un nouveau revêtement et d'un tapis
- Pose de potelets entre chaussée et trottoir
- Marquage avec revêtement différent après le carrefour Aubonne-Rolle-Gimel
- Marquage avec revêtement différent Place de l'Eglise
- Marquage avec revêtement différent carrefour Rue Baudin
- Aménagement de la place de l'Union
- Reconstruction des collecteurs existants

Après réflexion sur l'ensemble des travaux routiers, la Commission ad hoc a suggéré à la Municipalité de remplacer les conduites souterraines d'eaux. Le présent préavis prévoit donc le remplacement de la conduite d'adduction d'eau et des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires. Une subvention cantonale d'environ Fr. 30'000.- est prévue pour la conduite d'adduction d'eau. Une provision est également prévue pour divers travaux de réfection du gaz.

Le volume des plans des travaux à entreprendre étant volumineux, il ne sera pas joint au présent préavis. Un exemplaire complet du dossier peut être consulté au Greffe.

SUBVENTIONS CANTONALES TRAVAUX ROUTIERS

La Municipalité a soumis en date du 9 mars 2017 une demande de subvention à la Direction générale de la mobilité et des routes.

En date du 12 avril 2017, la Direction générale de la mobilité et des routes, selon l'art. 24 al. 2 LSubv a fixé le montant total des travaux à subventionner portant sur la réfection des collecteurs et de la chaussée à Fr. 794'630.-TTC selon le devis estimatif du Bureau Sabert. Calculé aux taux de 41.2%, c'est donc un montant de Fr. 327'400.-TTC de subvention qui pourrait être versé. Il est cependant utile de rappeler que le taux de 41.2% sera calculé sur le montant total et définitif après métrés à la fin des travaux.

La subvention cantonale est octroyée aux charges et conditions suivantes :

- a) attestation du respect de la législation sur les marchés publics
- b) confirmation de l'obtention du crédit
- c) attestation de l'éventuelle autorisation de construire
- d) respect de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) et de la catégorie de réduction du bruit de la couche de surface phono absorbante selon VSS SNR 640 425.

S'agissant des points b) et d), la DGMR a confirmé que le projet étant réalisé dans le gabarit du domaine public, une enquête n'est pas nécessaire. La couche de roulement prévue en AC 11 S, a été validée par la cellule « Bruit ».

La présente demande est basée sur un devis estimatif établi par le Bureau Sabert SA, responsable de l'entretien des routes de notre Commune pour un montant total maximum de Fr. 2'500'000.-TTC, subventions cantonales non déduites, dont le détail est joint au présent préavis.

La Municipalité sollicite l'entier du crédit se référant notamment aux conditions de la LSubv qui prévoit que le calcul de la subvention ne sera fait que sur présentation des factures définitives.



La Municipalité rappelle également que le montant des frais de réfection tels que présentés ci-dessus est inférieur de Fr. 160'000.- subventions cantonales non déduites, du montant indiqué dans le plan d'investissement du 09.02.2017.

Afin de ne pas péjorer les liquidités communales, une demande de crédit auprès d'un établissement bancaire sera faite. Ce crédit à l'état actuel générerait les frais annuels maxima suivants :

Intérêt annuel de la dette taux 1%
Amortissement 30 ans

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis N° 05-2017 de la Municipalité
- Oui le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet
- Oui le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- a. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la Grand-Rue selon tracé et devis estimatif du Bureau Sabert SA ;
- b. D'allouer un crédit maximum de Fr. 2'500'000.- TTC, subventions cantonales non déduites, pour exécuter ces travaux ;
- c. De financer ce crédit par un emprunt correspondant au montant définitif des travaux, déductions cantonales comprises mais au maximum de Fr.2'500'000.- aux meilleures conditions actuelles du marché ;
- d. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans ;
- e. De prendre acte que ces travaux, en l'état actuel subventions cantonales non déduites, entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à Fr. 108'333.-.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 septembre 2017.

Au nom de la Municipalité :


Sylvie Judas
Syndique


Lucy Thalmann
Secrétaire municipale

Annexe : Devis estimatif SABERT SA du 30 août 2017